

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 15 novembre 2013
(convocation du 4 novembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Quinze Novembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 11 h 45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric jusqu'à 10 h 40
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Alain à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h 20
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11 h 45
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. SOUBIRAN Claude à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Alain à partir de 12 h 35
M. MADRELLE Nicolas à M. HERITIE Michel à partir de 12 h 35
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANÇOIS Béatrice à partir de 12 h 30
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 45
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à de 10 h 35
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan à partir de 11 h 45

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h
M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11 h
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 10
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre à partir de 12 h
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12 h 55
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRES Pierre à M. DELAUX Stéphane à partir de 12 h 10
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10 h 40
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme DELATTRE Nathalie à partir 11 h 45
M. SOLARI Joël à Mme. LIRE Marie Françoise
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux -
Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ensap Bx) est un établissement public administratif dépendant du ministère de la culture et de la communication ayant pour mission la formation (initiale, spécialisée, professionnelle et continue), la recherche et la diffusion culturelle dans les domaines de l'architecture, du paysage et de l'urbanisme.

Elle accueille 1000 étudiants et forme environ 100 architectes diplômés d'Etat, 30 paysagistes et 25 urbanistes, chaque année.

Elle développe une activité de recherche articulée autour de 5 unités de recherche accueillant environ 20 doctorants. Les unités de recherche sont adossées aux équipes des universités de Bordeaux 1,2 et 3.

Elle anime une politique de diffusion culturelle à destination de tous les publics, en collaboration avec la profession, les collectivités et les acteurs spécialisés (arc-en-rêve, 308).

L'ensapBx est installée depuis 40 ans sur le site de Talence. Ce site, s'il offre un réel confort spatial lié aux espaces extérieurs, présente aujourd'hui plusieurs contraintes majeures pour les usagers (étudiants, enseignants, administratifs) :

- localisation éloignée des services (restauration, vie urbaine...) et des partenaires (université, collectivités, milieux professionnels...)
- locaux inadaptés à la pédagogie actuelle ;
- locaux vétustes et coûteux à l'entretien

Ces contraintes matérielles pèsent fortement sur la vie quotidienne des usagers, sur l'attractivité et le potentiel de développement de l'établissement.

En vue de réfléchir à l'évolution de son outil immobilier, l'ensap Bx souhaite engager une étude qui portera simultanément sur le programme immobilier et sur le positionnement de l'établissement dans un environnement en forte évolution.

L'étude relative à l'accompagnement sur le positionnement de l'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, visera :

- d'une part, à rendre lisible les critères de différenciation de l'établissement et la cartographie des partenariats souhaitables ;
- d'autre part, à produire des documents techniques précis pour orienter les choix du projet immobilier (pré-programmation, analyse des sites d'implantation, leviers de valorisation du site actuel, etc.)

Le lien entre ces deux objectifs trouve sa justification dans le fait que la faisabilité d'un projet immobilier ambitieux s'appuie nécessairement sur une convergence des acteurs de l'école et d'un certain nombre de partenaires extérieurs.

Cette convergence est la condition de mobilisation des énergies nécessaires à un tel projet. Elle suppose de faire émerger une vision commune, innovante et en phase avec les attentes sociales, de ce que sera demain l'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux.

Elle se déroulera sur une durée de 8 à 10 mois, sous l'autorité du directeur et d'un comité de pilotage composé des représentants des instances et composantes de l'école, comme des principaux partenaires de l'établissement, notamment des collectivités. Elle s'attachera à associer les partenaires extérieurs comme les personnes et étudiants de l'école.

Il s'agira notamment pour le prestataire chargé de l'étude :

- de réfléchir à la nature des espaces pédagogiques dont l'établissement a besoin pour se positionner dans l'espace européen et dans l'univers de la recherche scientifique en tant que formateur des architectes et paysagistes de demain ;
- d'envisager les coûts et avantages des hypothèses en présence, qui vont d'une restructuration sur site, à une nouvelle implantation géographique, en laissant ouvertes les différentes localisations possibles ;
- de préciser les conditions de revalorisation/reconversion du site actuel en cas de déménagement.
- cette réflexion s'attachera aussi à identifier comment l'ensapBx – avec ses partenaires et au sein de l'espace de l'enseignement supérieur aquitain – peut contribuer à l'attractivité et à l'innovation sur le territoire.

La communauté urbaine de Bordeaux, bénéficie, par la présence de l'ensap Bx dans son environnement, de l'image attractive que cet établissement d'enseignement supérieur véhicule, tant

auprès des professionnels de l'architecture et du paysage, que des édiles du Grand Sud-Ouest et des nombreux candidats qui souhaitent y suivre un cursus.

Cette étude de positionnement relève d'un enjeu pour la Cub car l'ensap Bx est un équipement d'intérêt métropolitain et son repositionnement intéresse la programmation des grands projets urbains d'agglomération (Campus, Euratlantique,...).

Le plan de financement de l'étude est le suivant :

Dépenses	Montant TTC	Recettes Financeurs sollicités	Montant TTC
Coût prévisionnel de l'étude	102 000 €	Communauté urbaine Bordeaux	15 000 €
		Région Aquitaine	15 000 €
		Ville de Bordeaux	10 000 €
		Ville de Talence	5 000 €
		ENSAP Bordeaux	57 000 €
TOTAL	102 000 €	TOTAL	102 000 €

Afin de participer à ce partenariat réflexif, notre établissement public est sollicité pour apporter une subvention au financement de cette étude pour un montant de 15 000 € sur la base d'un coût global estimé à 102 000 € TTC.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention ci-annexée,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de la CUB pour les questions architecturales et urbanistiques,

DECIDE

Article 1 :

Une subvention d'un montant de 15 000 € est attribuée à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux pour l'étude relative à l'accompagnement sur le positionnement de l'ensap de Bx

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée

Article 3 :

Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice 2013 au chapitre 204 – article 204113 – fonction 23 – CRB BB00 – Programme EC22

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 novembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 27 NOVEMBRE 2013</p> <p>PUBLIÉ LE : 27 NOVEMBRE 2013</p>

Mme. CHRISTINE BOST